



Compte rendu et réflexions de Marc-Antoine MARTIN à l'issue de la 25^{ème} Conférence des Parties (COP25) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Madrid du 2 au 13 décembre 2019.

C'est en qualité d'administrateur au Conseil du Fonds d'adaptation, représentant les pays de l'Annexe 1 du Protocole de Kyoto (pays développés ou avec une économie en cours de transition) que j'ai participé à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, *COP25*. En sus de réunions spécifiques pour le Fonds d'adaptation, j'ai contribué à plusieurs événements parallèles et à nombre d'entretiens avec les exposants et intervenants publics et privés, français, européens et internationaux.

Ce document se concentre sur les questions liées directement ou indirectement à l'adaptation aux changements climatiques et son financement.

Les opinions et impressions exprimées sont strictement personnelles et sont présentées dans les chapitres suivants :

- 1. Cadre général et principales conclusions
- 2. Emissions de gaz à effet de serre, Contributions déterminées au niveau national... incompatibles avec l'Accord de Paris
- 3. Equité, justice climatique et genre
- 4. Limites des financements des changements climatiques et de l'adaptation
- 5. L'eau au cœur de l'adaptation dans les pays en développement
- 6. Le Fonds d'adaptation
- 7. Réflexions sur la communication en matière de changements climatiques et Francophonie

Annexes

- 1. Article 6 de l'Accord e Paris
 - 2. Liste des événements parallèles tenus par le Fonds d'adaptation
 - 3. Images de la *COP25*
-

Résumé

La COP25 sur le climat a été dans l'ensemble décevante par rapport aux objectifs initiaux de décisions sur l'Article 6 de l'Accord de Paris, sur le Mécanisme de pertes et préjudices et sur le rehaussement des engagements des pays en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces sujets sont donc renvoyés à la prochaine COP26 à Glasgow.

Le Secrétaire général des Nations Unies a lui-même exprimé ce sentiment d'échec attribuable en grande partie aux pays (développés et émergents du G20) gros émetteurs de gaz à effet de serre.

Néanmoins, dans ce paysage peu encourageant quelques aspects positifs peuvent être soulignés.

La reconnaissance des travaux du GIEC qui ont permis d'objectiver les négociations même si certains pays émettent des réserves plus formelles que de fond.

La forte mobilisation de la société civile avec des nombreuses alliances, clubs, coalitions, initiatives, plateformes, dans tous les domaines et surtout de la jeunesse des pays développés ; certes ces mobilisations n'ont pas attendu la COP25, elles se sont largement manifestées toute l'année 2019.

L'Europe, avec notamment l'annonce du Pacte Vert/*Green Deal*, a acquis une certaine crédibilité et autorité morale pour pousser les Parties à s'engager plus avant sur les objectifs de l'Accord de Paris.

La montée en puissance de l'adaptation dans les agendas des acteurs économiques et sociaux. Les financements publics et privés en faveur du climat, et de l'adaptation en particulier, restent toujours en deçà des besoins immenses, néanmoins, le Fonds d'adaptation a vu ses ressources reconstituées pour une année encore avec de nouveaux concours de pays (Allemagne, Norvège Suède...) et aussi de gouvernements régionaux (Québec, Flandres, Wallonie...).

Enfin, même si cela est resté marginal, l'Organisation internationale de la Francophonie a contribué, par ses activités sur le pavillon dédié, à permettre aux pays les plus pauvres, africains en particulier, une meilleure communication sur leurs enjeux et à leur faciliter les négociations.

1. Cadre général et principales conclusions

« Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans les crises » Jean Monnet

Après la COP24 à Katowice qui a permis d'opérationnaliser sur le plan technique et administratif l'Accord de Paris adopté en décembre 2015 à la COP21, entré en vigueur en novembre 2016, la COP25 - au slogan « **Time for action** » relayé dans le métro madrilène par « Time for emergency » -, avait un objectif principal : préciser les conditions de mise en place des mécanismes de **marchés internationaux de carbone** et de **non-marchés de l'Article 6** (cf. annexe) et d'autres objectifs comme progresser sur l'évaluation et la mise en place du **mécanisme de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, stimuler l'Agenda de l'action et le rehaussement des ambitions de réduction des GES dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN)**.

Ces CDN produites par les parties signataires de l'Accord de Paris devront être remises en début 2020 pour la COP26. Ces documents doivent montrer comment chaque pays contribue

à l'objectif de limitation de l'augmentation de température de +1,5°C ou +2°C en 2100 par rapport à la période préindustrielle (avant 1850) en adoptant des politiques et mesures de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Rappelons que les éléments essentiels de l'Accord de Paris portent sur l'objectif de limitation à long terme le plus proche de + 1,5°C, la mise en place de cadres ambitieux pour tous, y compris leur transparence et leurs bilans périodiques, les financements et les renforcements de capacités, les actions d'atténuation, d'adaptation et de pertes et préjudices.

Certes, cette **COP25 n'a pas permis de progresser** sur les objectifs cités ci-dessus. Le Secrétaire général des NU l'a jugé très décevante ¹ avec des engagements très insuffisants exhortant les pays Parties à plus d'ambition politique.

Cependant, c'est à Glasgow en 2020 après connaissance et analyse des CDN que l'on saura plus précisément qui tient et comment ses engagements de réduction de gaz à effet de serre (GES).

Il faut souligner que les objectifs européens du **Pacte vert / Green Deal** (réduction des émissions de CO₂ par rapport à 1990 de 50 % en 2030, voire de 55 % et neutralité carbone à 2050) annoncés par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, à Bruxelles le 11 décembre, ont apporté une note d'espoir, et surtout montré que l'Europe, qui ne compte que pour 8,9 % des émissions de GES mondiales, est cheffe de file dans le monde pour la lutte contre le réchauffement climatique. Sa CDN devrait être bouclée en été 2020. Cette position vertueuse lui donne une certaine autorité morale et politique pour entraîner les autres nations dans le même sens ; ainsi une importante rencontre entre L'Union européenne et la Chine, championne de nouvelles centrales à charbon dans toute l'Asie, est prévue en septembre 2020.

Le gouvernement espagnol a très bien réussi l'organisation de cette COP dans l'espace IFEMA à Madrid en un seul mois, après la décision chilienne d'octobre de l'annuler à Santiago. Comme d'habitude les lieux de négociations étaient très encadrés et inaccessibles pour ceux qui n'avaient pas le badge « Parties », mais dans la zone « bleue » les pavillons nationaux, multilatéraux et de la société civile étaient accessibles aux observateurs accrédités ; quant à la zone « verte » elle était ouverte au grand public. **Les espaces et les débats pour les collectivités territoriales, les entreprises privées (la société Suez a tenu un stand visible en zone « verte »), les ONG, les organismes de recherche... m'ont paru plus modestes** que lors des précédentes COP. Il a été annoncé le chiffre de 25 000 participants sur les deux semaines de la conférence.

De nombreuses manifestations se sont déroulées au centre de Madrid (environ 500 000² personnes ont défilé le vendredi de la première semaine) ou dans les locaux IFEMA, notamment avec les « **jeunes** », dont l'emblématique Greta Thunberg, désignée personnalité de l'année par le magazine Times, applaudie massivement, martelant l'urgence de l'action et la responsabilité des politiques. D'autres personnalités américaines sont brillamment intervenues en faveur de l'Accord de Paris, dont Al Gore, John Kerry, Michael Bloomberg, Harison Ford, soutenant « *We are in* » ...

Ces manifestations avant, pendant et après les COP démontrent que les débats du réchauffement climatiques qui concernent des aspects techniques, économiques, financiers, industriels, sociaux, culturels... se déroulent **hors COP** : sommets *One Planet*, Fora mondiaux

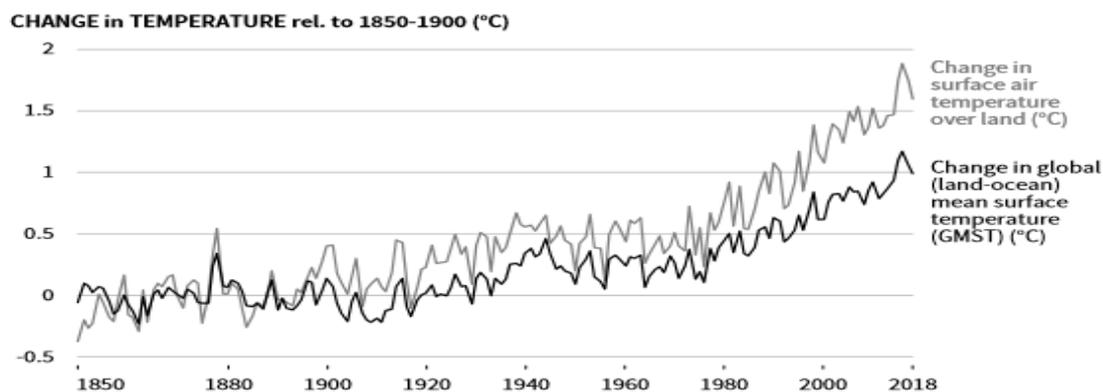
¹ 80 Etats (sur les 197) représentant 10,5 % des émissions mondiales se sont déclarés volontaires pour accroître leurs efforts dans les CDN

² Source médias espagnols

de l'eau, de la biodiversité, nombre d'alliances/clubs/coalitions/initiatives/plateformes des villes, de l'énergie, des transports, des industries, des financiers³... mais aussi de minorités peuples indigènes, de femmes, de jeunes.

Cet **essaimage** est à mettre au crédit du multilatéralisme et des *COP* elles-mêmes, trop souvent critiquées pour leurs résultats. La dynamique de mobilisation des acteurs dits non-étatiques, depuis la *COP20* de Lima en 2014 et le sommet Climat ONU en 2014, tels l'Agenda de l'Action (*COP21*), le partenariat de Marrakech (*COP22*) et le dialogue de Talanoa (*COP23*), a très largement porté ses fruits. Même si certains pays, comme l'Australie, se sont opposés à mentionner le dernier rapport spécial du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) dans toutes décisions de la *COP*, les **références aux travaux du GIEC et à leur robustesse sont quasi unanimes**, particulièrement les **trois derniers rapports spéciaux** qui contribueront au 6^{ème} rapport du GIEC (*AR6*) d'ici fin 2021 :

1. Sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C 5 (octobre 2018).
2. Sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres (août 2019) :



3. Sur les océans et la cryosphère dans un contexte de bouleversement climatique (septembre 2019) :

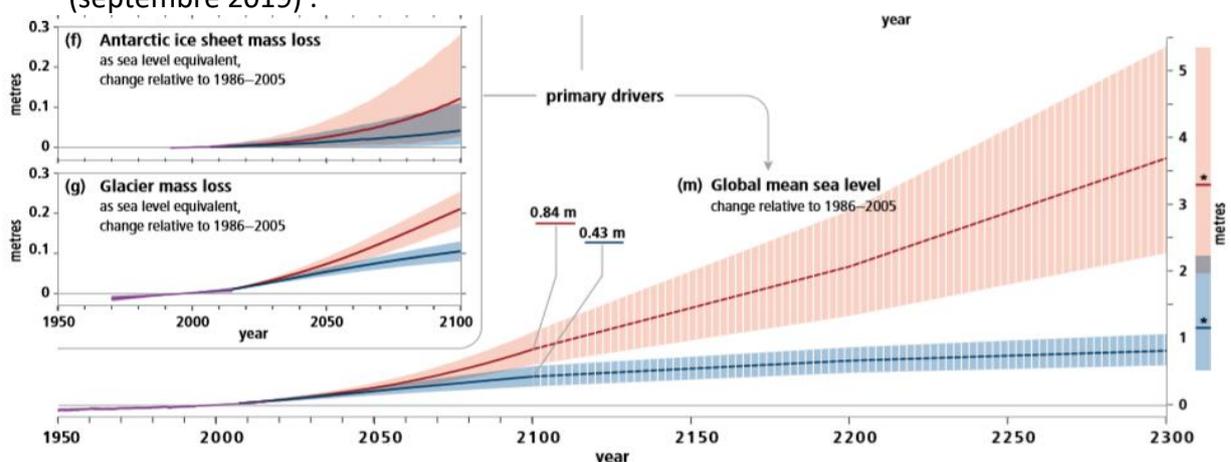


Figure SPM.1 | Observed and modelled historical changes in the ocean and cryosphere since 1950¹¹, and projected future changes under low (RCP2.6) and high (RCP8.5) greenhouse gas emissions scenarios. [Box SPM.1]

³ A souligner la qualité des événements parallèles de l'*International Development Finance Club (IDFC)* rassemblant 24 banques, dont l'AFD assure la présidence.

...mais aussi le **rapport sur la biodiversité mondiale** (avril 2019) par l'**ipBES** (*Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem services*) qui met en évidence la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes par les activités humaines, notamment l'agriculture intensive et les modèles de consommation alimentaire carnée. Ces études complètent les récents travaux de la **KJWA⁴/FAO** qui prône la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et traite des synergies et des compromis entre l'adaptation, l'atténuation et la productivité agricole.

S'agissant des **financements des besoins** (atténuation et adaptation de l'ordre du trillion USD par an jusqu'en 2050) pour atteindre un objectif de « neutralité carbone » à l'horizon 2050 et a fortiori les +2°C à 2100, il n'y a pas eu de promesse importante de financement hormis pour le Fonds d'adaptation. A noter les annonces de financements publics et d'engagements du secteur privé lors du Sommet Action Climat des NU en septembre 2019, et la **reconstitution de Fonds vert pour le climat, en octobre** à Paris, à hauteur de 9,8 Mrd USD (8,84 Mrd €) pour la période 2020-2022. La France avait annoncé dès le sommet du G7 à Biarritz en août que sa contribution s'élèverait à 1,5 Mrd €.

Pour l'Europe le **Pacte Vert/Green Deal** devrait mobiliser **1 000 Mrds € pour les dix années** à venir ; de plus, sont envisagés, un système de taxe carbone aux frontières (*border carbon adjustments⁵*) – défendu en particulier par la France – compatible avec les règles de l'OMC et un fonds de transition/d'innovation pour les régions (européennes dont la Pologne) les plus touchées par les nécessaires adaptations de leur économie.

Ces rapports et alertes scientifiques et ces réponses multi acteurs, multiniveaux, multisectorielles, montrent la prise de conscience des états et des individus de la réalité du réchauffement climatique dû aux activités humaines et leur volonté de réagir de manière positive et humaniste, à l'opposé de la démarche des « collapsologues ». Le multilatéralisme, certes améliorable, en est à l'origine et en demeure le cadre référent.

Pour la France, Le Premier Ministre Edouard Philippe, et la Secrétaire d'Etat Brune Poirson, ont été présents en début de *COP* et la Ministre de la Transition écologique et solidaire Elisabeth Borne a été présente en fin *COP*. Laurent Fabius est également intervenu sur place notamment sur le Pacte Mondial de l'Environnement. La délégation était conduite par l'Ambassadrice pour le climat Brigitte Collet. L'ambassadeur Pierre-Henri Guignard a promu l'Alliance pour les forêts tropicales lancée par le Président Macron à New York en septembre dernier⁶.

Notons également la présence de nos compatriotes à des postes importants dans l'organisation de la CCNUCC : Paul Watkinson, président du l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (*SBSTA*), Delphine Eyraud au Comité des finances (*SCF*) et Frédéric Schafferer au Comité d'adaptation (*AC*). Et aussi Yannick Glemarec, Directeur général du Fonds vert pour le climat.

L'Académie de l'Eau était active avec son Président, Brice Lalonde, ancien Ministre, Président de l'Association Equilibre des Energies, Jean Luc-Redaud, Président du groupe Eau-Climat du

⁴ *Koronivia Joint Work on Agriculture*

⁵ Cf. Exposé de Philippe Wen de la DG. Trésor au pavillon de la BEI lors de l'évènement parallèle « *Carbon pricing competitiveness and deep carbonization* » le 6/12/19

⁶ <https://onu.delegfrance.org/La-France-est-resolument-engagee-pour-la-protection-des-forets-tropicales>

Partenariat français de l'eau, et moi-même du Conseil du Fonds d'adaptation ; tous trois avons animé ou participé à de nombreux débats.

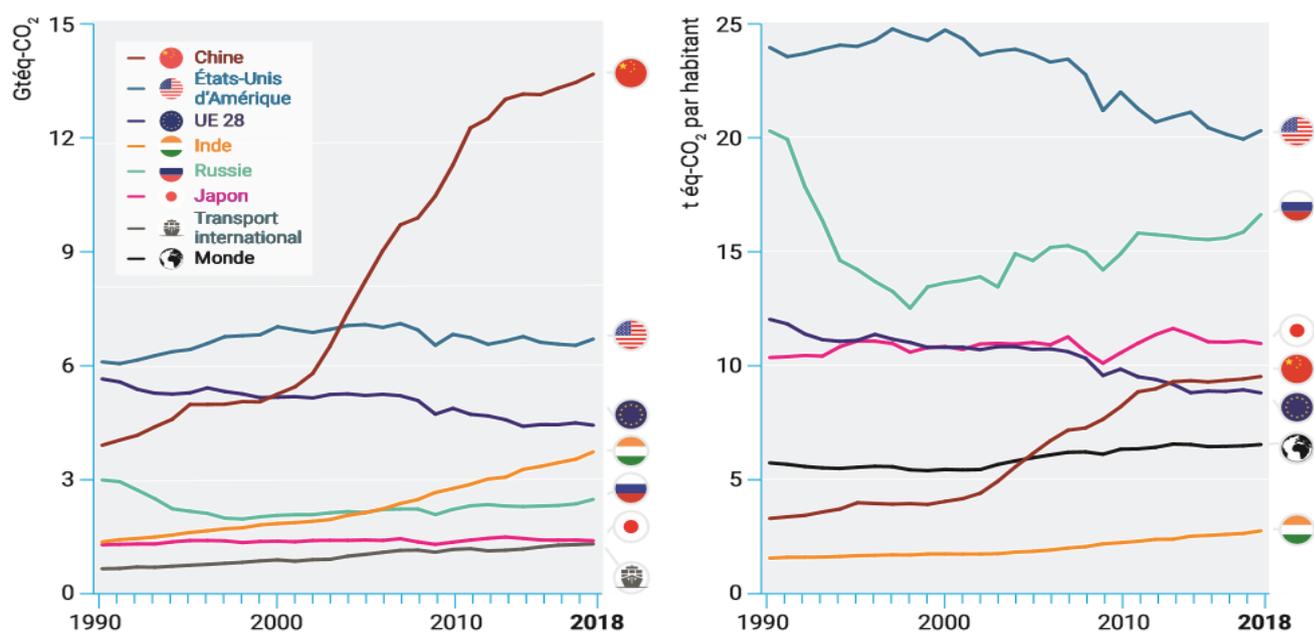
2. Emissions de gaz à effet de serre, Contributions déterminées au niveau national... incompatibles avec l'Accord de Paris

"A force de sacrifier l'essentiel pour l'urgent, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel"
Edgar Morin

En complément du rapport spécial 1,5°C du GIEC, le rapport du PNUE de 2019 sur « l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions » est explicite sur les actions à engager d'urgence, notamment :

- le renforcement considérable des CDN en 2020 où les pays doivent tripler le niveau d'ambition pour atteindre l'objectif fixé en deçà de +2°C, et plus que le quintupler pour l'objectif de +1,5°C,
- l'action des pays du **G20, 78 % des émissions mondiales**, est essentielle pour réduire les émissions mondiales.

Figure ES.2. Principaux émetteurs de gaz à effet de serre, excluant les émissions dues au changement d'affectation des terres en raison d'un manque de données fiables au niveau national, en termes absolus (gauche) et par habitant (droite)



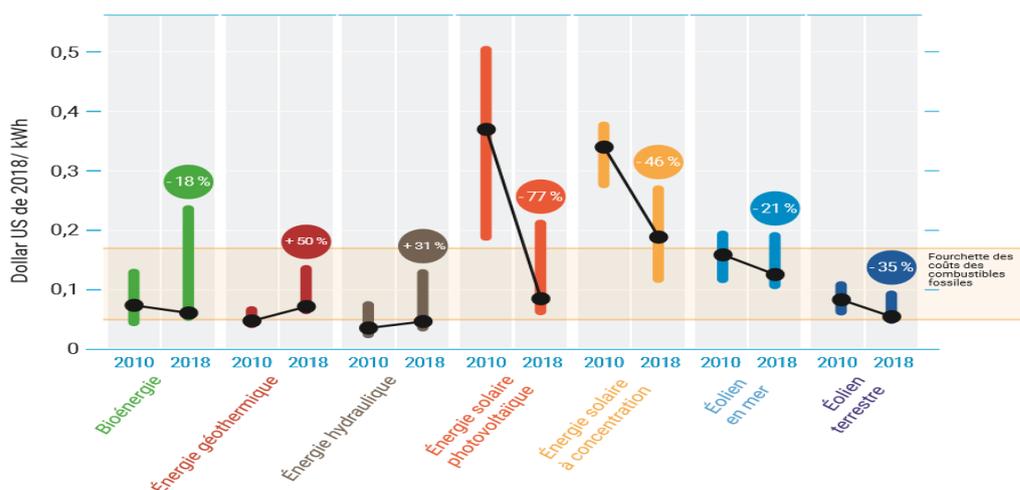
Selon le *World Resources Institute*, l'agrégation des engagements des CDN disponibles conduit à une augmentation en 2100 par rapport à la période préindustrielle, de **2,9 à 3,4 °C** (la situation *business as usual* conduit à 4 à 5 °C), à comparer à l'objectif de 1,5 à 2°C.

A ce stade, quelques 80 pays se sont engagés à présenter un rehaussement de cette ambition, mais ils ne représentent qu'environ 10 % des émissions mondiales.

Les très nombreuses des **solutions innovantes** de production d'électricité (**solaire, éolien, géothermie, biomasse, réseau intelligent...**) présentées par l'UNEP dans son Rapport 2019 cité plus haut et dans nombre d'évènements parallèles de la COP25 sont prometteuses ; elles sont entraînées par des coûts en diminution constante liée à leur développement, mais **fragilisées par la concurrence des bas coûts du kWh à partir du gaz et, surtout du charbon**

(bénéficiant directement ou non de subventions..) dont la croissance de consommation mondiale a cru de 4 Mrds tonnes en 1985 à 7,72 Mrds en 2018 et ne cesse de croître, particulièrement en Chine (49 % de la consommation mondiale), et en Inde, Indonésie, et Vietnam.

Figure ES.5. Réduction des coûts des principales technologies renouvelables au cours de la dernière décennie



Notons que les contributions du **nucléaire** pour la réduction significative des émissions de GES qui ne sont en général pas évoquées dans les COP, l'ont été à cette COP25, dans quelques événements parallèles⁷. La discrétion semble être de mise dans les interventions de représentants de la Belgique⁸, de la Finlande, du Royaume Uni, de la Suède, et aussi de la France, même si le GIEC confirme dans son rapport d'octobre 2018 que le nucléaire fait partie de la solution pour limiter le réchauffement climatique. Il l'avait déjà écrit dans son rapport AR5 de 2014, où plusieurs scénarios supposent que la part du nucléaire augmente⁹.

Le GIEC classe le nucléaire au même niveau que l'éolien, 12 gCO₂/kWh sur le plan international. Il représente la 2ème source d'électricité bas carbone dans le monde (après l'hydroélectricité), et d'après l'AIE (Agence internationale de l'Énergie), le nucléaire a permis d'éviter cinq ans d'émissions de CO₂ du secteur électrique dans le monde depuis 1970.

Les recherches et actions en cours sur la gestion et le traitement des déchets¹⁰ (transmutation des actinides radioactifs avec laser et projet de stockage Cigeo (Centre industriel de stockage géologique)) pourraient apporter des éléments de réponses et susciter des discussions techniques, autant que le stockage de l'énergie électrique produite par les énergies intermittentes solaires ou éoliennes et de leur dépendance aux métaux rares.

Sur le pavillon de l'Union européenne ces sujets n'a pas non plus été évoqués, ni la décision du **Parlement européen de 28 novembre 2019** pour la COP25 (cf. **Résolution n° 59¹¹**), ni le projet européen de recherche **Myrrha** de développer des technologies permettant le traitement des déchets radioactifs par la transmutation, d'aider au développement de

⁷ Cf. Notamment la conférence organisée par NuclearforClimate « No time to lose – Why the world needs all low-carbon energy sources to achieve its climate goals? ».

⁸ % production nucléaire d'électricité en 2016 : Bel. 50,9 % ; Fr. 71,6 % ; Fin 33,9 % ; RU. (NC) environ 20 % ; Suè. 40,4 %

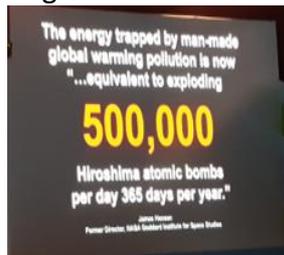
⁹ ... de +59 % à +106 % dès 2030 (comparé à 2010), et ensuite de +98 % à +501 % en 2050

¹¹ http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0079_EN.html: « estime que le nucléaire peut jouer un rôle dans la réalisation des objectifs climatiques car il n'émet pas de gaz à effet de serre et peut également assurer une part significative de la production d'électricité en Europe ; estime néanmoins qu'en raison des déchets produits, cette énergie nécessite une stratégie à moyen et long terme prenant en compte les avancées technologiques (laser, fusion, etc.) visant à améliorer la durabilité de l'ensemble du secteur ».

réacteurs nucléaires avancés, de tester les matériaux et les composants de nouveaux réacteurs destinés à la fission et à la fusion nucléaires, de mener la recherche avant-gardiste sur tous les aspects de l'énergie nucléaire, de former des nouvelles générations d'experts nucléaires...

Notons que Jacques Attali et Bertrand Picard (Président de la Fondation *Solar Impulse*) à l'occasion de la COP25 se sont clairement exprimés dans plusieurs médias en faveur du mixte énergétique incluant le nucléaire.

Al Gore, lors de sa prestation toujours très médiatique, mêlant arguments scientifiques et émotions avec des images-choc a mentionné rapidement le nucléaire civil, et a fait l'apologie de la baisse des coûts des énergies renouvelables solaire et vent.



Extrait de la présentation d' Al Gore: *“The energy trapped by man-made global warming pollution is now “...equivalent to exploding 500, 000 Hiroshima atomic bombs per day 365 days per year” James Hansen Former Director, NASA Goddard Institute for Space Studies*

3. Équité, justice climatique et genre

« The world has enough for everyone's need but not enough for everyone's greed” Mahatma Gandhi

« Considérant que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,... » Extrait des attendus de l'Accord de Paris.

La vulnérabilité des populations fragiles, notamment des peuples indigènes et autochtones, et la lutte contre la pauvreté et le développement durable sont donc explicites dans l'Accord de Paris. Ils rejoignent ceux des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) à 2030. Ces sujets ont été très prégnants dans cette COP¹².

Les conventions environnementales et l'Accord de Paris (Article 2.2) expriment que le **principe de responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives (CBDR-RC)** des parties vis-à-vis des changements climatiques, et non pas de responsabilités communes et partagées, comme plusieurs pays développés peuvent l'avoir évoqué.

Les parties divergent sur l'interprétation de cette CBDR-RC. Certains insistent sur une **flexibilité dans l'application** de ce principe aux pays en développement prenant en compte leurs évolutions et les cas particuliers de chacun, d'autres insistent sur les émissions par habitant, ce qui revient à souligner la « faiblesse » des émissions de certains pays en développement du fait de l'importance de leur population.

¹² Sur le Pavillon ODD/SDG, DESA avec UN Climate Chance ont été organisés 48 événements parallèles

L'enjeu de la **maitrise démographique** n'a pas été évoquée à la COP25 alors qu'en novembre 2017 à Bonn pour la COP23 l'appel de 15 364 scientifiques sur la démographie et ses liens avec le climat avait pointé explicitement ce sujet. Cela reste un « angle mort » des débats sur les changements climatiques avec l'argument que cette question est à traiter au seul niveau national. A noter que les publications internationales de recherches sur ce thème et les remontées possibles au niveau du GIEC sont quasi inexistantes. Les pays en développement lient la responsabilité des émetteurs aux impacts des changements climatiques en particulier leur pauvreté, les migrations contraintes (cf. enjeux des pertes et préjudices) et parallèlement leurs besoins de développement, notamment en énergie. Ils insistent sur les responsabilités historiques des pays développés et donc d'une dette des pays développés envers eux invoquant la justice climatique ; les pays émergents se sont joints à ces positions.

Enfin, notons que dans les débats, comme dans les projets et programmes financés au titre de l'atténuation ou de l'adaptation, la **question du genre et la place des femmes** est désormais prise en compte... sous la pression des organismes non-étatiques. Un **plan d'action¹³ sur le genre** a été adopté malgré l'opposition de certains pays dont l'Iran.

Selon Valérie-Masson Delmotte, climatologue et co-présidente du GIEC, les femmes ont moins de capacité à réagir en cas d'aléas climatiques et ont **14 fois plus de risques de mourir en cas de catastrophe naturelle que les hommes¹⁴**.

4. Limites des financements des changements climatiques et de l'adaptation

Les critiques exprimées à nouveau à la COP25 ont porté sur les financements inadaptés aux besoins ; pour l'adaptation les besoins dans les pays en développement ont été estimés par le PNUE (2016) de 140 à 300 milliards USD par an d'ici 2030, puis 280 à 500 milliards USD par an d'ici 2050¹⁵.

La **Global Commission on Adaptation** (2019) – Initiative multi acteurs publics et privés constituée en 2018 à laquelle la Maire de Paris a adhéré – a estimé un coût de 180 Mrds USD/an de 2020 à 2030.

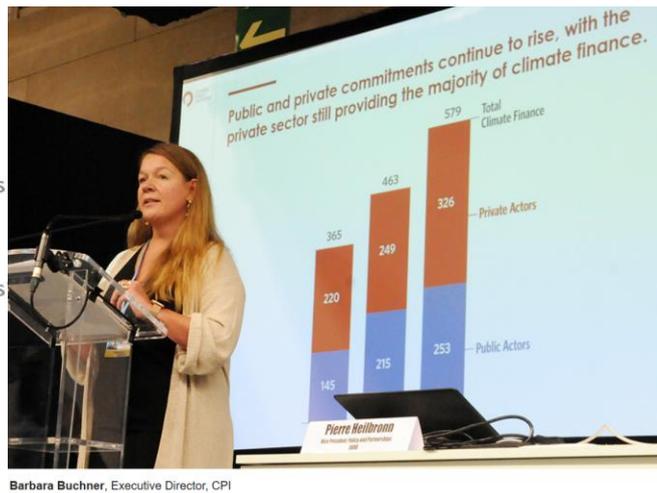
Le rapport de **Climate Policy Initiative (CPI) Global landscape of Climate Finance - November. 2019** (cf. schéma ci-dessous) mentionne des **financements climat, publics et privés**, dans le monde en moyenne annuelle sur la période 2017/2018, de 579 Mrds USD, dont 50,4% provenant des pays développés et 49,6 % des pays en développement, et répartis 94,8% pour l'atténuation et 5,2% pour l'adaptation, soit pour l'adaptation 30 Mrds USD contre 22 Mrds pour la période 2015/2016 (on assimile, en première approximation, pays OCDE à PD et non-OCDE à PED).

On constate donc un écart significatif annuel de 1 à 6, entre coûts estimés et financements de l'adaptation d'ici à 2030, sachant que des grandes marges de progrès sont encore à faire en matière de quantification (homogénéisation des méthodes d'évaluation), mais plus encore des concepts initiaux. Ces incertitudes ont été mentionnées dans le rapport du GIEC d'octobre 2018 sur le réchauffement à + 1,5°C, où a été reconnue la **difficulté de quantifier l'« adaptation finance »** en cohérence avec le scénario à + 1,5°C et a fortiori à + 2°C.

¹³ Amélioration de la participation des femmes dans les négociations internationales, renforcement des politiques nationales genre, faciliter l'accès de leurs organisations locales aux financements climat...

¹⁴ Cf. Entretiens avec Novethic 09.12.19

¹⁵ Pour plus de détails sur les financements de l'adaptation cf. rapport 2019 de *Climate Policy Initiative* <https://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2019/11/Global-Climate-Finance-An-Updated-View-2019.pdf>



Ceci renvoie à la difficulté de cerner le **concept d'adaptation** et ses limites avec le développement durable et avec la notion de pertes et préjudices (*loss et damage*).

Bien que l'adaptation aux changements climatiques se réfère aux actions prises pour gérer les impacts des changements climatiques, à ce jour la communauté internationale ne dispose pas d'indicateurs partagées et comparables contrairement à l'atténuation... Les analyses actuelles en vue de qualifier l'adaptation visent à essayer de mieux expliciter la causalité climatique des impacts justifiant les actions dites d'adaptation et à identifier les facteurs climatiques et non-climatiques dans chaque situation, sachant que les changements climatiques amplifient les causes du sous-développement.

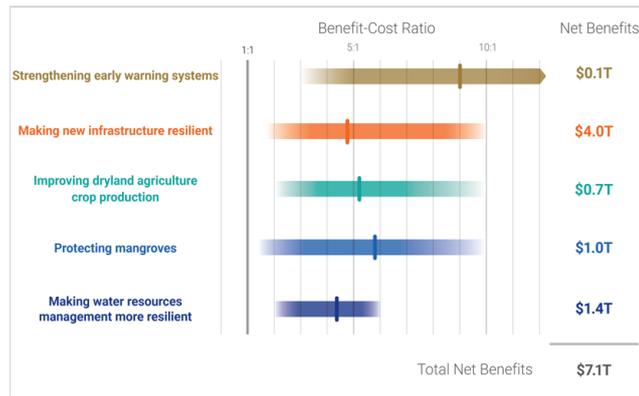
La question de la **métrique de l'adaptation** est pendante.

La quantification est d'autant plus difficile que l'adaptation traite d'aspects à des échelles de temps et géographiques sur des territoires circonscrits où l'on ne dispose que de peu de mesures hydrométéorologiques dans beaucoup de PED. S'appuyant sur la classification sectorielle de l'adaptation du GIEC (AR5), chaque bailleur établit son propre bilan ; les besoins d'harmonisation et de coordination restent nécessaires. Une analyse des projets qualifiés d'adaptation par les différents bailleurs de fonds permettrait de construire un « corpus » de références en la matière.

La **Global Commission on Adaptation** - citée plus haut - a produit un remarquable rapport ¹⁶ qui s'efforce de le faire et qui sert implicitement de base aux négociateurs, **bel exemple de contribution de la société civile !**

¹⁶ Cf. "Adapt now: a global call for leadership on climate resilience" – September 2019

We can do it.



Adaptation can deliver high rates of return, bringing multiple benefits to people and the economy

Our research finds that investing \$1.8 trillion globally in five areas from 2020 to 2030 could generate \$7.1 trillion in total net benefits. The five areas we consider are early warning systems, climate-resilient infrastructure, improved dryland agriculture, mangrove protection, and investments in making water resources more resilient. This represents only a portion of the total investments needed and total benefits available.

L'Observatoire de l'action climat non-étatique de **Climate Chance** avec l'appui du **Comité 21** a produit en novembre 2019 un document très complet sur l'adaptation « **Bilan des actions d'adaptation** » cf. sites www.climate-chance.org et www.comité.21.org . Il gagnera à être mieux connu dans les sphères anglo-saxonnes (ONG, collectivités, *think tanks*, universités, médias...) et auprès des négociateurs.

On pourra se reporter également aux documents de l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), du PFE et de l'Académie de l'Eau www.académie-eau.org .

Les PED ont **renouvelé leurs critiques** sur les écarts entre les annonces des pays développés et les montants réellement versés, l'augmentation de la part des prêts concessionnels au détriment des dons et les dettes que ceux-ci génèrent pour les pays en développement (même si les taux d'intérêt sont faibles), les charges supplémentaires des co-financements demandés aux PED, les montants de financements inférieurs aux 100 milliards USD par an promis à la COP15 d'ici 2020 – évalués par CPI autour de **72 milliards USD** en moyenne annuelle calculée sur 2017 et 2018 (cf. schéma ci-dessus) - et, enfin leur sentiment de lenteur des PD à la révision de cet engagement et à prendre un nouvel engagement de long terme d'ici 2025.

Si la reconnaissance des **pertes et préjudices** est acquise, le dossier n'a pas vraiment progressé entre la COP24 et la COP25. Le document du GIEC sur les + 1,5°C en fait explicitement mention, en signalant les limites de l'adaptation quand celle-ci n'est plus envisageable et ne permet plus de se protéger : par exemple, les pertes considérables des coraux, les pertes massives de biodiversité, la submersion des petites îles et des zones côtières...avec les conséquences de déplacements de populations ; idem pour les conséquences des cyclones ravageurs qui sont sauf erreur désormais « catégorisées » pertes et préjudices.

Les conclusions des travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (WIM) et de la *task force* sur les déplacements, y compris les besoins de financements spécifiques, n'ont pas été produites comme espérées pour permettre des décisions lors de la COP25.

5. L'eau au cœur de l'adaptation dans les pays en développement

« *L'eau est le miroir de notre avenir* » *Gaston Bachelard*

La COP25 a permis un focus spécifique sur les océans. Comme à la COP24 les enjeux de l'eau au sens large ont été évoqués : cryosphère et océans suite au rapport spécial, mais aussi eaux continentales (de surface, souterraines, ou littorales).

Concernant les eaux douces, le Partenariat Français de l'Eau (PFE), le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Office International de l'Eau/Réseau international des Organismes de Bassin, l'Initiative pour l'Avenir des grands Fleuves, le Comité 21, le PS Eau..., ont contribué à plusieurs évènements parallèles de haut niveau auprès de larges audiences et les messages et conclusions sont disponibles sur les sites Internet, en particulier celui du PFE¹⁷.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)/Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD), la Banque Africaine de Développement (BAfD), l'Agence Française de Développement (AFD), la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)¹⁸, l'UNESCO¹⁹, l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS)/l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)²⁰, *Global Climate Action/ Alliance for Global Water Adaptation (AGWA)/Stockholm International Water Institute (SIWI)*... (cf. les sites internet de ces organismes) ont tenu ou contribué à de nombreux évènements parallèles où l'eau (aspects techniques, économiques, sociaux, environnementaux, sécuritaires, de recherche...) a été centrale.

Il ressort des présentations et débats que les réponses aux problèmes d'eau (continentale) requièrent des approches locales, très souvent par bassin, et de **territoires** et que les savoirs et savoir-faire locaux doivent être mobilisés. L'**acceptabilité sociale** des solutions est préalable à leur durabilité. Les solutions innovantes²¹ comme celles **fondées sur la nature** sont à soutenir, et les financements doivent conjuguer grands et petits projets ou programmes en soutenant les mesures **préalables de connaissances** (en subventions) indispensables à toutes politiques publiques.

Plus de 80% des CDN des pays en développement traitent de l'eau, mais malgré l'importance des enjeux locaux et régionaux²² et mondiaux, l'eau ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques au sein des textes juridiques sur les changements climatiques ou de l'Accord de Paris, au même titre que l'énergie, la sécurité alimentaire, les terres, les forêts, les océans. Même s'il existe des alliances, coalitions, fora, initiatives, plateformes... traitant de l'eau²³, la communauté de l'eau a encore à faire pour promouvoir ses positions, probablement en se **décloisonnant** et en tissant des liens avec d'autres communautés dans tous les domaines (scientifiques, techniques, sectoriels, juridiques, financiers, médiatiques...).

Le message fort du PFE, soutenu à la COP25, a été de prôner la réalisation dans les meilleurs délais d'un **rapport spécial du GIEC sur les eaux douces continentales**.

5. Le Fonds d'adaptation

« Si nous avons chacun un objet et que nous les échangeons, nous avons chacun un objet. Si nous avons chacun une idée et que les échangeons, nous avons chacun deux idées ».
Proverbe chinois

¹⁷ <https://www.partenariat-francais-eau.fr/>

¹⁸ Cf. Projet CREWS – *Climate Risk and Early Warning Systems*

¹⁹ Cf. Projet PHI- WINS – Système de Réseau d'Information sur l'Eau

²⁰ Cf. Programme SAWAP et projet BRICKS – Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à la Grande Muraille Verte et Projet de Renforcement de la Résilience par le biais des Services liés à l'Innovation, à la Communication et aux Connaissances

²¹ Cf. Colloque « Le dessalement participe-t-il aux mesures d'adaptation aux changements climatiques ? » organisé par la Société Hydrotechnique de France, l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage et l'Académie de l'Eau au congrès de l'ASTEE à Marseille le 7 juin 2018.

²² Cf. Les bassins versants transfrontaliers (eau de surface et souterraine) et les conflits qui peuvent se traiter dans le cadre de l'hydrodiplomatie (cf. colloques au Sénat décembre 2016, 2017,2018) et à venir 20.01.2019

²³ Cf. Alliance mondiale de l'eau et du climat (AMEC)

Dans le cadre de la CCNUCC il y a cinq fonds publics qui traitent de l'adaptation : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM/GEF), le Fonds des Pays les moins avancés (LDCF), le Fonds spécial des changements climatiques (SCCF), le Fonds vert pour le climat (GCF) le plus récent et le plus important et le Fonds d'adaptation (FA).

Le FA - www.adaptation-fund.org - fonctionne initialement sous le Protocole de Kyoto en tant que mécanisme financier du la CCNUCC ; il dispose d'une entité légale avec son droit propre, la Banque mondiale en est le fonds fiduciaire intérimaire depuis 10 ans.

Hors CCNUCC, il y a le Programme pilote de résilience climatique (Climat Investments Funds) et le Programme d'adaptation pour les petit agriculteurs (ASAP, le Fonds spécial du Fonds International de Développement Agricole (IFAD)). De plus, il y a de nombreux fonds régionaux qui traitent de l'adaptation (Fonds Amazonie, *Bangladesh Climate Resilient Fund*, Fonds national climat du Bénin ...) et aussi tous les fonds bilatéraux (AFD, GIZ, KfW, JBIC, CIDA...). Et selon *CPI* les financements du secteur privé sont essentiellement concentrés sur l'atténuation et très peu sur l'adaptation.

La concertation et les synergies possibles entre ces fonds, restent encore à développer.

Au cours de la *COP24* la *CMA2* (Conférence des Parties servant en tant que Réunion des Parties de l'Accord de Paris) a bien spécifié que le FA sert l'Accord de Paris pour toutes les questions relatives à cet Accord dès janvier 2019. Cependant, il a été décidé par la *CMP14* (Conférence des Parties agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto) que le FA continue de servir la *CMP* jusqu'à ce que les « *share of proceeds* » sous Article 6.4 de l'Accord de Paris deviennent disponibles. Ce partage des revenus n'a pas été décidé à Katowice, mais il y a été prévu un processus pour une décision en 2019.

Comme les négociations de la *COP25* n'ont pas abouti sur l'Article 6, ce sujet n'a pas reçu de réponse et prolonge donc l'incertitude sur les ressources à venir du Fonds d'adaptation à partir d'un nouveau mécanisme de marché (NMM). La négociation se poursuivra en 2020 sur la base des projets de textes qui ont été préparés²⁴.

Par ailleurs, aucune décision n'a été prise concernant la composition du conseil d'administration du FA ; la négociation s'est terminée sans accord et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (*SBI*) n'a donc transmis aucune recommandation à la *CMP*. Conformément à la règle 16 du processus de négociation, pour tout point de l'ordre du jour pour lequel il n'y a pas de décision, le point a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion, le *SBI 52*.

La principale décision au cours de la *COP25* concerne des promesses de **dons volontaires** pour l'équivalent de **89 MUSD de la part de 11 pays et gouvernements régionaux pour 2019** : annoncées au cours de la réunion de dialogue des bailleurs en présence M. Ovais Sarmad, Secrétaire Exécutif adjoint de la CCNUCC et de Mme Carolina Schmidt, Ministre de l'Environnement du Chili et présidente de la *COP25* :

Allemagne (33 eqMUSD), Norvège (15 eqMUSD), Suisse (15 MUSD), Pologne (1 MUSD), Irlande (333 000 eqUSD), Wallonie (4,2 eqMUSD), Flandre (1,9 eqMUSD), Bruxelles (441 000 eqUSD). Ces annonces suivent celles faites au Sommet de l'Action Climat d'octobre par la Suède (53 eqMUSD sur 2019-2022, dont 13,5 MUSD concernent 2019), la Province du Québec (2,2 MUSD) et l'Espagne (2,2 eqMUSD).

Ces dons correspondent à l'objectif d'abondement fixé par le Conseil du FA de 90 MUSD par an ; ils témoignent de la reconnaissance de la spécificité et de la pertinence du Fonds qui suscite l'intérêt et l'attachement des pays les plus pauvres. Le montant total des ressources

²⁴ Cf. https://unfccc.int/resource/cop25/cma2_11auv_art6PA.pdf

acquises depuis 2008 (après la COP19 à Bali en 2017) devrait s'établir autour de **989 MUSD : 75 % de dons, 22 % de *share of proceeds* des crédits carbone (issus du mécanisme de développement propre - MDP) et 3 % de revenus de placement.**

J'ai participé à plusieurs événements parallèles organisés par le FA - cf. liste en annexe et <https://www.adaptation-fund.org/adaptation-fund-at-cop25/> - en mettant en évidence ses projets et programmes concrets et ses activités générales.

Les messages portent sur l'accès direct de ses ressources (en complément de l'accès via les organismes multilatéraux PNUD, Banque mondiale...) par les PED pour financer (en subvention et en « *full costs* ») des petits projets/programmes d'adaptation (entre 200 kUSD et 10 MUSD²⁵) en faveur des communautés les plus vulnérables mobilisant, en toute transparence, les sociétés civiles de la conception à la mise en œuvre et l'exploitation.

6. Réflexions sur la communication en matière de changements climatiques et Francophonie

« Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde » Albert Camus

Le *think tank* britannique, basé à Oxford, *Climate Outreach* - <https://climateoutreach.org/> - s'est penché depuis plusieurs années sur les difficultés de communication au grand public sur les politiques environnementales dans plusieurs pays, en particulier l'acceptation sociale du prix ou de la taxation du carbone, de la fiscalité ou de la réglementation contraignantes.

Un événement parallèle sur ce sujet a été à nouveau présenté au pavillon de Royaume Uni. Des études ont été conduites en Australie, en Californie, au Canada, au Chili, au Royaume Uni, en Suisse...sur les causes des rejets et comment mieux communiquer en matière de politique environnementale.

Exemples de recommandations :

- Les décideurs politiques ou économiques des pays doivent exprimer leurs orientations en **référence aux valeurs communes et partagées avec les citoyens** : par exemple certains sont sensibles à ce qui contribue ou respecte l'indépendance nationale, d'autres à ce qui se réfère à la liberté...
- Ils doivent bannir tout **langage technocratique** : des termes comme signal-prix ou prix du carbone ou des concepts comme les marchés du carbone et les enchères ou achats et ventes de « droits à polluer », perçus comme de la finance malsaine, ne sont pas compréhensibles ou acceptables par le citoyen et sont à supprimer au risque de rejet complet de toutes les mesures pertinentes associées.
- Eviter de parler de taxes et de fiscalité sans **montrer les usages et emplois** de l'argent collecté, à qui et à quoi il sert concrètement, dans quels délais, comment les résultats attendus sont transparents et vérifiables. Par exemple, évoquer les enjeux et résultats attendus sur la **santé des personnes et de leurs enfants** est souvent plus efficace que des discours conceptuels et globalisants.
- Les décisions politiques doivent être adossées à des **données objectives**, sérieuses, et si possible largement appropriables par le plus grand nombre.
- La **confiance** populaire dans la parole de personnes qui paraissent indépendantes des lobbies, compétentes et reconnues comme tel, neutres et honnêtes est déterminante et il convient de les rechercher et les impliquer le plus tôt possible.

²⁵ Il y a également des programmes régionaux multipays plafonnés à 15 MUSD/programme

- Le rôle des médiateurs et des **médias** formés et informés, capables de reformuler les messages dans la culture locale avec un langage simple, sans trahir leur contenu originel, est indispensable. Une maîtrise des messages via les réseaux sociaux est devenue incontournable.
- Les processus et manières de communiquer doivent être soigneusement étudiés au préalable avec des **tests** et des pilotes avant de passer en vraie grandeur. Les réactions à ces communications peuvent faire évoluer les contenus et contenants des messages générant ainsi d'opportunes retro actions renforçant ou faisant évoluer les décisions initiales, les transformant en processus susceptibles de faire émerger de manière progressive ou itérative des solutions acceptables.
- Les rôles spécifiques des **jeunes** et des **femmes** (cf. Annexe), généralement plus sensibles aux dimensions sociales de l'écologie et à l'importance de l'éducation, sont à analyser et à estimer avec attention car ils peuvent permettre de lever des blocages et ouvrir des pistes.

...et on pourra ajouter à cette liste l'approche française de la **Convention citoyenne pour le climat** instituée en octobre 2019 sur 5 mois.

Toutes ces propositions relèvent d'une **approche scientifique** de la communication à inclure dans le champ des sciences humaines et sociales (SHS). Elles nécessitent de prendre en compte la **dimension du temps** qui peut être contradictoire ou insuffisante avec la durée des mandats des élus.

Elles rejoignent les réflexions engagées depuis 3 ans par la Société Hydrotechnique de France (SHF) et l'Académie de l'Eau²⁶, sur « politiques de l'eau et de l'énergie et SHS », soulignant l'importance des **dimensions historiques, territoriales, inclusives, bottom-up, culturelles, préventives de ces politiques.**

D'une manière générale, la faisabilité de la communication des décisions devrait être partie intégrante des stratégies environnementales publiques. Les **faisabilités** devront tenir compte des spécificités géographiques, économiques, socioculturelles, historiques de chaque pays. Les valeurs sous-jacentes de cette démarche sont celles d'une démocratie citoyenne et à l'opposé de décisions unilatérales, voire autoritaires de type top-down.

Ces approches sont sans doute plus faciles à suggérer qu'à faire, mais elles nous semblent plus que jamais indispensables dans les contextes socio politiques difficiles de nombreux pays industrialisés ou en développement pour (ré)concilier économie, écologie et politique.

Enfin, soulignons la mobilisation, régulière dans les *COP*, de l'**Organisation internationale de la Francophonie** (OIE) et son maître d'œuvre l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD) : 67 évènements parallèles organisés à la *COP25*, dont certains ont associé des membres du PFE, du Fonds d'adaptation, de *Climat Chance* auxquels j'ai participé.

Deux évènements ont permis d'informer la **presse francophone** par les experts africains négociateurs ; ces derniers y ont exprimé leurs fortes réserves sur les mécanismes de marchés de l'Article 6, soulignant que l'Afrique n'avait que très marginalement bénéficié du MDP du Protocole de Kyoto (**3 % en Afrique**) ; ils ont réaffirmé leurs demandes auprès des pays

²⁶ Cf. Séminaires organisés par la SHF et l'Académie de l'Eau : « Comment les tensions sur l'eau conduisent-elles à en repenser la gouvernance ? » PontsParisTech Marne la Vallée 20 novembre 2019 et « Les sciences humaines et sociales et les enjeux de l'eau » Pavillon de l'eau de la ville de Paris 2 octobre 2018 - www.academie-eau.org & www.shf-hydro.org/ -

développés en matière de financement de projets/programmes d'adaptation et de compensation des dommages et préjudices, en subventions. Notons que les forêts du bassin du Congo mais aussi de la zone sahélienne (cf. projet de la Grande Muraille Verte), sont des gisements de ressources, via le REDD+ et/ou d'autres mécanismes, encore peu valorisés. L'Alliance des forêts tropicales initiée par la France offre des opportunités dans ce sens.

Annexe 1. Article 6 de l'Accord de Paris

1. Les Parties reconnaissent que certaines Parties décident d'agir volontairement en concertation dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et pour promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

2. Les Parties, lorsqu'elles mènent à titre volontaire des démarches concertées passant par l'utilisation de résultats d'atténuation transférés au niveau international aux fins des contributions déterminées au niveau national, promeuvent le développement durable et garantissent l'intégrité environnementale et la transparence, y compris en matière de gouvernance, et appliquent un système fiable de comptabilisation, afin notamment d'éviter un double comptage, conformément aux directives adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

3. L'utilisation de résultats d'atténuation transférés au niveau international pour réaliser les contributions déterminées au niveau national en vertu du présent Accord revêt un caractère volontaire et est soumise à l'autorisation des Parties participantes.

4. Il est établi un mécanisme pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir le développement durable, placé sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, dont il suit les directives, à l'intention des Parties, qui l'utilisent à titre volontaire. Il est supervisé par un organe désigné par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, et a pour objet de : a) Promouvoir l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant le développement durable; b) Promouvoir et faciliter la participation à l'atténuation des gaz à effet de serre d'entités publiques et privées autorisées par une Partie; c) Contribuer à la réduction des niveaux d'émissions dans la Partie hôte, qui bénéficiera d'activités d'atténuation donnant lieu à des réductions d'émissions qui peuvent aussi être utilisées par une autre Partie pour remplir sa contribution déterminée au niveau national; d) Permettre une atténuation globale des émissions mondiales.

5. Les réductions d'émissions résultant du mécanisme visé au paragraphe 4 du présent article ne sont pas utilisées pour établir la réalisation de la contribution déterminée au niveau national de la Partie hôte, si elles sont utilisées par une autre Partie pour établir la réalisation de sa propre contribution déterminée au niveau national.

6. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris veille à ce qu'une part des fonds provenant d'activités menées au titre du mécanisme visé au paragraphe 4 du présent article soit utilisée pour couvrir les dépenses FCCC/CP/2015/L.9 GE.15-21930 28 /39 administratives ainsi que pour aider les pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à financer le coût de l'adaptation.

7. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris adopte des règles, des modalités et des procédures pour le mécanisme visé au paragraphe 4 du présent article à sa première session.

8. Les Parties reconnaissent l'importance de démarches non fondées sur le marché intégrées, globales et équilibrées dont les Parties disposent pour les aider dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, d'une manière coordonnée et efficace, notamment par l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, selon qu'il convient. Ces démarches visent à : a) Promouvoir l'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation; b) Renforcer la participation publique et privée à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national; c) Activer des possibilités de coordination entre les instruments et les dispositifs institutionnels pertinents.

9. Il est défini un cadre pour les démarches non fondées sur le marché en matière de développement durable afin de promouvoir les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 du présent article.

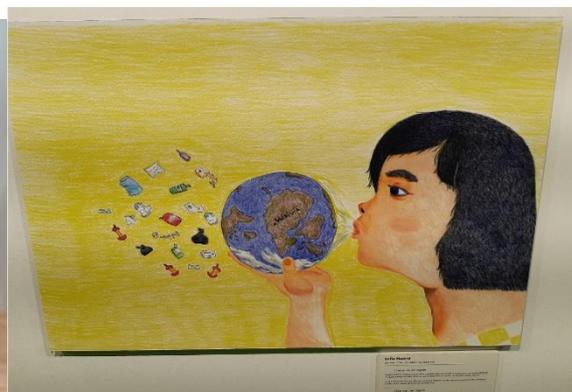
Annexe 2. Liste des événements parallèles tenus par la Fonds d'adaptation

Jour	Titre de l'Événement parallèle	lieu
3.12	Advancing Gender Equality and Women's Empowerment in Climate Finance	GEF/GCF Pavillon
5.12	Bridging the gaps between climate finance Access and and Building resilience on the ground	
6.12	Adaptation Fund Fosters Innovation for vulnerable Countries and Private Sector	Room 4
9.12	Capacity Hub "Means of Implementation Day" PCCB roundtable on coherence and coordination	
9.12	Adaptation Fund Contributors Dialog and Reflections from Developing Countries	
9.12	Strengthening Climate Finance with the community of practice of Direct Access Entities globally	
10.12	AF/ CTN/PCCB launch of bulletin by providers of readiness and capacity building support for adaptation	UNFCCC Pavillon
11.12	Financer la résilience à travers les instruments du FA- Expériences des Entités de mis en œuvre	OIF/IFDD Pavillon

Annexe 3

Images de la COP25

Evènement parallèle sur l'espace Japon : « la mobilisation de la jeunesse ». Dessin d'enfants dans la zone « verte »
Greta Thunberg
Manifestations féminines



Evènement parallèle sur l'espace Japon : « la mobilisation de la jeunesse ». Dessin d'enfants dans la zone « verte »

